

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**HAUTE-GARONNE**

**COMMUNE D'AURIN**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**MARDI 12 JUILLET 2016 à 20H45**

L'an deux mille seize, le 12 Juillet à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

**Date de la convocation** : 06/07/2016

**Présents** : MM. Denis BOUVIER-GARZON, Monique CHAMBON, Julien CHEVREL, Patricia FEDOU, Christian GARRIGUES, Stéphane ISELLE et Didier MARTORELL.

**Absents** : Monsieur Mohamed BENHAMOUCHE qui a donné procuration à Monsieur Julien CHEVREL.

Madame Dominique VAN DER MERWE qui a donnée procuration à Monsieur Didier MARTORELL.

Monsieur Lionel VIGNA qui a donné procuration à Monsieur Christian GARRIGUES

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHEVREL.

La séance est ouverte à 20h45.

\* \* \*

Madame la Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Avenant concernant des travaux sur le local technique.

\* \* \*

## **I. SUJETS SOUMIS A DELIBERATION**

**2016/27 : Avenant concernant la réhabilitation des sanitaires de la salle des fêtes dans le cadre de la mise en accessibilité**

Madame la Maire rappelle que dans le cadre de la mise en accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes, une réhabilitation complète a dû être envisagée. Cependant, des travaux induits sont nécessaires afin d'obtenir une harmonie avec le hall et les sanitaires hommes, notamment au niveau du carrelage ainsi que l'équipement d'un BAAS MA + Flash dans le nouveau toilette handicapé.

Elle propose l'avenant de la société FIABELEC dont le montant s'élève à la somme de 8 794,94 € soit

10 553,93 € TTC.

Ainsi que celui de la société BERGES PROTECTION ALARME INCENDIE SECURITE dont le montant s'élève à la somme de 867,00 € HT soit 1 040,40 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2016, article 2313/23 opération 218 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

**Décide** à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.
  
- Approuve le devis de la société FIABELEC d'un montant de 8 794,94 € HT, celui de la société BERGERS PROTECTION ALARME INCENDIE SECURITE d'un montant de 867,00 € HT dont copies sont annexées à la présente délibération.
  
- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.
  
- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.
  
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

\* \* \*

**2016/28 : Avenant concernant des travaux sur le local technique**

Madame la Maire rappelle que des travaux dans le local technique situé sous le Préau ont été entrepris, cependant il a été décidé de fixer des briquettes de parement autour de la porte du garage afin d'obtenir un plus bel effet.

Elle propose l'avenant de la CCL dont le montant s'élève à la somme de 316,58 € HT soit 379,90 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2016, article 2313/23 opération 223 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

**Décide** à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.
  
- Approuve le devis de la CLL d'un montant de 316,580 € HT dont copie est annexée à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.
  
- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.
  
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.**